

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n° 24

le 14 décembre 2020 à 14h00, visioconférence

○ Personnes présentes

En présentiel

M. MARTHE, Conseiller Départemental du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
Mme. PREVOST, Maire Adjointe à la Ville de Lourdes
M.ALARY, ville de Lourdes
Mme SAZATORNIL, Directrice Adjointe du PLVG
Mme MANSANNE, chargée de mission Natura 2000 au PLVG

En distanciel

M.BRICAULT, représentant de France Nature Environnement
M. CHARLOT, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN)
M.ANQUETIL, ONF
M.DESJOUIS, Eleveur de vaches Lourdaises
Mme DEVELAY, DREAL Occitanie
Mme INFANTE SANCHEZ, Conservatoire Botanique National de Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
M.PARDE, AREMIP
M.PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National de Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
M.RIGALLEAU, AAPPMA des pêcheurs lourdais et du lavedan
Mme SALANOVA, DDT65
Mme SOROSTE, Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

○ Ordre du jour

- *Etude de la population du fadet des laïches : restitution par le CEN Occitanie*
- *Etude sur les bryophytes : présentation des premiers résultats par le Conservatoire Botanique*
- *Actions réalisées en 2020 : gestion, étude et suivi, communication*
- *Programme d'actions prévisionnel pour 2021*
- *Désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice*

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

<http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs> 11

M.MARTHE, Président du comité de suivi, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il tient à rendre hommage à Monsieur Noël Abad, ancien agent de la Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées, membre du Comité de Pilotage, décédé récemment. Il salue la bienveillance de ce lourdaïs qui a toujours su transmettre ses connaissances avec passion et incarnait la mémoire du lac de Lourdes.

M.MARTHE laisse la parole à Mme MANSANNE, qui annonce l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama.

l) Etude de la population du fadet des laïches

Mme MANSANNE donne les éléments de contexte. Elle rappelle que cette étude est mise en œuvre dans le cadre de la fiche action « S3 » du DOCOB, qui vise à réaliser le « suivi de la population du fadet des laïches ». L'espèce, qui représente l'enjeu faunistique majeur sur le site, est donc régulièrement étudiée depuis 2009 avec différents protocoles : transects, mailles, étude des zones de pontes et capture-marquage-recapture (CMR) en 2016.

Cette année, il s'agissait de poursuivre le suivi de la population de fadet des laïches à travers deux protocoles : les transects linéaires et la CMR dont les objectifs et les informations qu'ils apportent sont complémentaires.

Mme MANSANNE laisse la parole à M. CHARLOT, du CEN Occitanie, qui présente les objectifs, la méthodologie et les résultats de l'étude à l'aide d'un diaporama (cf diaporama et rapport d'étude téléchargeables à l'adresse indiquée en bas de la page 1).

M.PARDE s'interroge sur l'évaluation du danger de la méthode CMR sur le fadet des laïches. Selon lui, un fadet prélevé a davantage de chance d'être prédaté une fois relâché. M.DESJOUIS partage cette inquiétude de l'impact de la CMR sur une population à faible effectif. M.CHARLOT explique qu'il est difficile d'évaluer l'impact de la CMR mais qu'aucune mortalité n'a été observée après le marquage.

M.PARDE s'étonne de la mise en œuvre de ce protocole en l'absence de validation collégiale. Mme MANSANNE lui rappelle que l'étude a été validée lors du dernier COPIL de 2019 ainsi que dans la fiche action « S3 » issue de l'évaluation du DOCOB en 2014. De plus, elle précise que l'étude a reçu l'aval des services de la DREAL, garants de la situation des espèces protégées.

Concernant les résultats, M. PARDE souligne le taux de recapture, faible selon lui (5/30 individus). M.CHARLOT indique que ce sont des chiffres classiquement observés sur d'autres sites en Europe. M.PARDE ajoute que dans le cadre d'études en Hongrie, un passage tous les jours est effectué. M. CHARLOT répond que cette fréquence implique une pression sur l'espèce trop importante et que d'après les études, il n'est pas nécessaire d'augmenter la fréquence pour obtenir des résultats fiables et exploitables.

M.DESJOUIS attire l'attention sur les résultats décevants de la partie Nord-est de la tourbière (aucun individu observé) et invite à s'interroger sur la possibilité de faire évoluer la date du début de pâturage, pratique de gestion qui pourrait avoir un impact sur les chenilles du papillon. M.PARDE ajoute qu'il serait intéressant d'étudier la qualité de l'habitat pour l'espèce et notamment pour sa reproduction (aspect « nurserie »). Sur le plan de la gestion, M. PARDE souligne l'importance de créer par fauche un couloir de circulation entre les parties centrales et nord-est de la tourbière.

Face au manque de robustesse des résultats de l'étude de 2020 en raison du décalage de la période de vol, le CEN propose de renouveler l'étude par CMR dès 2021. Mais prenant en considération l'inquiétude des partenaires, Mme MANSANNE propose de réunir les personnes intéressées début 2021 afin d'échanger sur la méthodologie de suivi adaptée à la situation de l'espèce sur le site, ainsi

que sur les possibilités d'amélioration de son habitat. L'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité de donner une priorité à ce travail en 2021. Mme DEVELAY précise qu'elle informera le service « espèce protégée » de la DREAL afin qu'il participe à cette réunion.

Mme MANSANNE remercie M. CHARLOT pour sa présentation et annonce la suite de l'ordre du jour.

II) Etude sur les bryophytes : restitution des premiers résultats

Mme MANSANNE explique que le Conservatoire Botanique a mis à disposition son expertise pour approfondir les connaissances sur les bryophytes de la tourbière. Cette étude intervient dans le cadre de sa prestation régionale d'appui technique aux opérateurs Natura 2000, ce qui n'engendre pas de budget spécifique pour l'animation du site. Mme MANSANNE passe ensuite la main au Conservatoire Botanique, qui présente ses premiers résultats en s'appuyant sur un diaporama. (cf diaporama téléchargeable à l'adresse indiquée en bas de la page 1).

M.PRUD'HOMME commence la présentation en expliquant le contexte et les objectifs de cette expertise. Il rappelle que le type de tourbière (bombée) rencontré à Lourdes est très rare : on ne le retrouve que sur un autre site dans les Pyrénées (Pédestares dans le 64) et un autre sur la région (Aubrac). Il poursuit en précisant que les bryophytes (Sphaignes en particulier) sont nécessaires à la compréhension du fonctionnement écologique et de l'état de conservation des habitats. Après une explication du lien entre bryophytes et fonctionnement de la tourbière de Lourdes, il laisse la parole à Mme INFANTE SANCHEZ, qui détaille les espèces de bryophytes remarquables sur les 51 espèces rencontrées au total sur la tourbière cet été. Elle introduit son exposé en expliquant que la situation des mousses trouvées sur la tourbière haute et sur la partie Nord-est (« prairie à molinie ») est très différente, en abondance et en type d'espèces retrouvées.

Sur la tourbière haute, la présence de deux espèces de sphaignes *sphagnum magellanicum* est à souligner. Celles-ci sont très importantes car ce sont des espèces « ingénieurs » des tourbières : elles sont capables de générer une biomasse importante, à l'origine de la plupart de la tourbe. Elles se trouvent en haut et en bas des buttes à sphaignes.

Trois mousses indicatrices de perturbation mécanique ont été identifiées. Leur présence en tourbière est naturelle mais il faut rester vigilant sur leur étendue. Pour le moment, leur densité reste limitée et peu inquiétante à Lourdes.

Deux espèces de mousses typiques des landes ont été trouvées sur la tourbière haute. La présence de ces espèces, moins liées à l'eau, est un signal plutôt négatif pour la tourbière.

Une bryophyte envahissante (*Campylopus introflexus*, originaire d'Afrique du Sud) est également à noter. Elle est favorisée par le feu car sa croissance est très rapide. M.PARDE précise que cette mousse était davantage étendue avant la mise en gestion de la tourbière par Natura 2000. Mme INFANTE SANCHEZ confirme que pour le moment la situation n'est pas inquiétante (petites plaques seulement) mais qu'il faut maintenir la surveillance.

Sphagnum molle, espèce de plaine pionnière très rare et en danger critique d'extinction, a été localisée sur une petite plaque.

M.PARDE constate que les réelles buttes à sphaignes sont plutôt rares sur la tourbière, mais que la configuration fait davantage penser à des banquettes. Mme INFANTE SANCHEZ partage ce constat et explique que cette physionomie est liée au stade de sénescence de la tourbière.

Mme MANSANNE souhaiterait avoir l'expertise du Conservatoire sur l'état global de la tourbière au regard de cet inventaire sur les bryophytes. Mme INFANTE SANCHEZ explique que les conditions à la fois acides et basiques rencontrées sur la tourbière permettent d'avoir une diversité bryophytique intéressante. La présence de sphaignes turfigènes (constructrices de tourbe) traduit une haute valeur environnementale, bien que l'absence de butte sur la tourbière haute soit décevante. M.PARDE demande si la partie centrale doit être considérée comme tourbière bombée active ou dégradée. Mme INFANTE SANCHEZ explique que la situation est variable avec des zones plutôt actives et d'autres dégradées.

Mme MANSANNE remercie le Conservatoire Botanique pour cette étude très riche et rappelle que les résultats définitifs seront connus ultérieurement.

III) Actions réalisées en 2020

1. Action CR1 : Débroussaillage manuel

Mme MANSANNE rappelle que le PLVG porte un contrat Natura 2000 de débroussaillage de la cladiaie dense non pâturée avec des interventions prévues en 2018 et 2020. Les travaux sont réalisés en interne par la brigade verte du PLVG, pour un montant de 16 850 euros (160 jours agents). En 2018, 2 opérations ont été effectuées : l'une de coupe (en avril), l'autre d'arrachage (octobre). La technique de coupe ne se révélant pas efficace, en particulier sur les bourdaines, il a été décidé de retenir l'arrachage pour la campagne de 2020, qui a mobilisé 10 agents en moyenne sur 11 jours de chantier entre la mi-octobre et début décembre. La matière coupée a été exportée en sous-bois. M.PARDE demande pourquoi la matière est exportée. Mme MANSANNE lui répond qu'il s'agit là d'un principe appliqué à l'ensemble des opérations depuis le début de la gestion de la tourbière afin de ne pas enrichir le milieu. M.PARDE explique que la cladiaie est déjà enrichie et que la matière coupée ne pose pas de problème, mise à part le saule qui a la capacité de se réenraciner une fois coupé. Mme MANSANNE prend note de ces informations pour la suite de la gestion du site.

2. Action CR3 : pâturage extensif 2019

Mme MANSANNE indique que deux contrats Natura 2000 sont en cours pour le pâturage extensif de la tourbière (2017 et 2021) et en précise les objectifs. Le premier est porté par l'AREMIP : il concerne la partie centrale (chevaux et vaches lourdaises) et la partie sud-est sur 8 hectares environ. Le second est porté par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) pour le pâturage des vaches highlands sur la partie nord-est de la tourbière. Cette partie est découpée en 3 zones qui ont été pâturées au fur et à mesure de l'avancée du contrat.

Pour 2020, le pâturage s'est fait dans la continuité des années précédentes, sur les parties centrales, et nord-ouest.

Partie Nord-est : contrat Natura 2000 porté par le CEN (cf carte sur le diaporama)

Le 3^{ème} parc a été équipé cette année. Le pâturage a débuté mi-août sur les parcs 1 et 3 et début octobre sur le parc 2 (respect de la phénologie du fadet des laiches). 7 animaux ont été emmenés sur

la tourbière jusqu'à fin octobre. Cette année encore, l'alimentation en eau s'est faite uniquement à partir du petit ruisseau qui circule sur le parc n°1.

Les ligneux sont contenus sur le parc n°1 tandis que les roseaux semblent moins impactés que les années précédentes. Les vaches ont réussi à pénétrer dans le parc n°3 qui est très embroussaillé. Par la suite, il sera nécessaire d'accompagner le pâturage par des opérations de débroussaillage.

Le parc n°2 a été peu pâturé, les vaches n'ont eu que très peu d'impact cette année compte tenu de la biomasse déjà disponible sur les parcs 1 et 3 et du fait que le parc 2 n'ait été ouvert qu'au début du mois d'octobre.

Partie centrale : contrat Natura 2000 porté par l'AREMIP

4 vaches lourdaises et 1 veau ont pâturé la partie centrale de la tourbière entre la mi-août et début novembre. 4 juments sont venues rejoindre les vaches début septembre. M. DESJOUIS, éleveur des vaches lourdaises, a rendu visite aux animaux tous les 4-5 jours. Il explique qu'il a eu une inquiétude sur la ressource en eau durant cet été sec mais que les deux abreuvoirs installés en sous-bois ont été suffisamment alimentés à partir du puits d'un agriculteur riverain. M.DESJOUIS fait part de sa satisfaction du pâturage de ses animaux sur la tourbière. Il rappelle qu'il fait une gestion pastorale de son troupeau, à la différence du CEN qui réalise une gestion conservatoire. A ce titre, les objectifs ne sont pas les mêmes pour les éleveurs.

Par ailleurs, il se questionne sur les dates de pâturage par rapport à l'enjeu fadet des laïches. En effet, sur d'autres sites comme l'étang de Cousseau, le pâturage ne débute qu'à l'automne pour préserver les chenilles du papillon. Selon M.PARDE, la saison de pâturage est adaptée à Lourdes, puisque la densité de population par rapport à la superficie d'habitat est bonne (de l'ordre de 30 fadets pour 10 m² de tourbière en bon état). Mme MANSANNE répond que cette problématique de date pourra être discutée lors de la réunion proposée début 2021 en premier point de la réunion.

La partie sud-est de la tourbière n'a pas pu être pâturée cette année. M.PARDE propose d'ajouter la fauche au pâturage pour gérer ce secteur. Il introduit également l'idée de la mise en place de batardeaux sur les ruisselets pour faire remonter les niveaux d'eau dans cette partie de la tourbière.

Perspectives

Les contrats arrivant à échéance en 2020 ont été renouvelés pour 2021-2022 (10 000 euros chacun environ). Les grands objectifs du pâturage seront maintenus sur chaque secteur et des opérations de coupe sur les plus gros arbres seront menées en complément du pâturage sur la partie Nord-est. Il sera également question de rénover la structure amont du ponton d'accès à la partie centrale de la tourbière. Les dispositions de ces nouveaux contrats seront définies en prenant en compte l'enjeu du fadet des laïches.

M.PARDE souligne l'abondance des fils de clôture sur la tourbière. Il explique que ces fils peuvent être problématiques pour les oiseaux comme la bécassine qui peuvent s'y heurter. Mme MANSANNE entend cette problématique et va se renseigner sur les possibilités de financement de déflecteurs qui pourraient être posés sur les clôtures. Elle ajoute qu'il va toutefois être délicat de subventionner un dispositif pour des oiseaux alors que le site est classé « zone spéciale de conservation » au titre de la Directive Habitats et non de la Directive Oiseaux. Mme DEVELAY confirme cette information. M.PARDE indique qu'il pourrait aussi s'agir de démonter les clôtures en dehors des périodes de pâturage. M.DESJOUIS répond que le démontage des clôtures peut être difficile pour certains types d'installation. Il faudrait donc anticiper ce démontage dans le choix des clôtures à mettre en place.

3. Action CR11 : Gestion des espèces invasives

Deux campagnes de lutte contre les espèces invasives ont été menées en 2020 :

- Une journée d'arrachage de la spirée du japon dans la cladiaie à l'ouest du site : 4 pieds ont été arrachés, le foyer est pour le moment contenu.
- Deux pièges posés sur la tourbière au mois de février (à l'ouest et à l'est au bord du lac) pour lutter contre le ragondin. 8 individus ont été capturés. M.RIGALLEAU indique que certains riverains du lac les nourrissent. Mme MANSANNE propose de mener de l'information auprès des riverains. M.PARDE ajoute que les ragondins sont d'autant plus problématiques qu'ils consomment les nénuphars qui sont protégés.

Sur le plan des invasives, M. RIGALLEAU rebondit en précisant que les écrevisses américaines sont abondantes dans le lac. Mme MANSANNE a connaissance de cette espèce mais explique qu'il n'existe à l'heure actuelle pas de moyens de les limiter dans ce genre de situation.

M.PARDE signale une station de renouée du japon en expansion, sur le chemin menant au golf. Mme MANSANNE informe les membres du COPIL de son intention de sensibiliser les agents d'entretien du golf et des communes à la problématique des plantes invasives.

4. Suivis

Mme MANSANNE rappelle que différents suivis ont été réalisés cette année :

- La dernière année du cycle de suivi et la mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire de la tourbière, par le bureau d'études Biotope. Les résultats seront présentés lors d'un prochain COPIL.
- Le suivi de l'impact du débroussaillage de la cladiaie et du pâturage, mené par l'animatrice.

5. Sensibilisation et communication

Ce volet de l'animation Natura 2000 a été impacté par la crise sanitaire. Les animations grand public ont été annulées et le développement du partenariat avec les usagers reporté. Trois animations scolaires ont quand même pu se tenir avant et après le confinement. L'infosite a également été rédigé pour retracer les actions, avec un zoom sur l'étude du fonctionnement hydrologique.

IV) Informations diverses

Mme MANSANNE informe les participants qu'un feu s'est déclaré sur la partie ouest de la tourbière le 27 février. Au moins 100 m² de végétation ont brûlé. Grâce à l'humidité de la tourbière en cette période, le feu est resté superficiel, la tourbe n'a pas été altérée. La végétation herbacée est vite repartie au printemps, la végétation ligneuse, en particulier la callune et la bruyère a été affectée. L'impact de ce feu semble donc limité. Sur le volet réglementaire, les services de l'OFB (police de l'environnement) ont été alertés, une enquête a été ouverte. Les pompiers estiment que le feu a été mis intentionnellement, probablement à proximité du ponton d'accès. Nous n'avons pas plus d'informations malgré une enquête de voisinage. Aujourd'hui, l'enquête est classée sans suite.

Lors d'une visite de terrain à l'occasion du suivi des habitats d'intérêt communautaire, le Conservatoire Botanique et Biotope ont découvert une station d'*Iris sibirica*, espèce protégée. M.PRUD'HOMME précise que c'est seulement la deuxième station régionale connue et qu'il s'agit d'une introduction volontaire. Désormais, la question de sa prise en compte dans la gestion se pose.

M.RIGALEAU fait un point sur les actions menées cette année par l'AAPPMA des pêcheurs lourdais et du lavedan sur le lac de Lourdes. Des lâchers de brochets (100 kg) et de sandres (100 kg, marqués pour l'étude de réintroduction) viennent d'être réalisés. Une opération de nettoyage des berges et le suivi de l'occupation des frayères artificielles à sandre ont été annulés pour cause de crise sanitaire. Mme MANSANNE propose d'associer l'animation Natura 2000 aux prochaines opérations de nettoyage qui seront programmées.

V) Programme d'actions prévues en 2021

Mme MANSANNE liste les actions proposées à l'animation du DOCOB pour l'année prochaine :

✓ Gestion :

- Mise en œuvre des deux nouveaux contrats « pâturage »
- Débroussaillage ciblé zone nord-est (contrat N2000 CENMP)
- Fauche d'un corridor entre la partie centrale et nord-est de la tourbière (PLVG?)
- Lutte contre les espèces invasives (spirée, ragondin)
- Protection de la zone à nénuphars

✓ Suivis/Etude :

- Mise en place du suivi du fonctionnement hydrologique et de la qualité de l'eau
- Analyse et validation du suivi et de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- Suivi de la population du fadet des laïches (méthodologie à définir)
- Suivi de l'impact des actions de gestion

✓ Animation et communication :

- Animations grand public et scolaire
- Infosite

VI) Désignation de la structure animatrice et du Président du COPIL

Les services de l'Etat ont rappelé que le code de l'environnement prévoit la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice pour 3 ans. Dans les Hautes-Pyrénées, la pratique voulait que ces désignations interviennent en début d'animation, sans renouvellement. Il est donc nécessaire de

se mettre en conformité et de procéder à la désignation de la structure animatrice et du Président du COPIL.

Mme DEVELAY explique que l'objectif est de sécuriser les aides pour les structures porteuses de l'animation.

Concernant le site de la tourbière et du lac de Lourdes, le SMDRA devenu le PLVG, porte l'animation du DOCOB depuis le début de la mise en œuvre des actions en 2007. Le PLVG souhaite poursuivre son engagement en faveur de la démarche Natura 2000. Il est donc proposé de maintenir le **PLVG en tant qu'animateur du site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes » pour la période 2021-2023. Les membres du COPIL acceptent cette proposition.**

Après 13 années, le Président du COPIL Monsieur Marthe souhaite passer le relais de la Présidence du COPIL. Il tient à prononcer quelques mots :

« Mes chers collègues,

Voilà maintenant treize années passées à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes ». C'est avec plaisir que je vous retrouvais chaque année, à l'occasion de nos réunions de partage et d'échanges, vous, les acteurs de notre territoire, venus d'horizons variés.

L'histoire de ce site est pour le moins exemplaire. Tout d'abord, il fut l'un des premiers sites Natura 2000 du département à entrer dans la phase animation. Nous avons donc, ensemble, lancé, voire expérimenté, cette nouvelle démarche initiée par l'Etat, qui, il est vrai, a parfois été accueillie avec méfiance sur notre département.

Ce site se distingue également par son dynamisme, fruit de la collaboration de tous les partenaires, qui ont toujours su se fédérer et répondre présents lors des comités de pilotage qui rythment la vie du site. Grâce à ce fonctionnement, de multiples actions ont pu voir le jour pour préserver notre patrimoine naturel.

Rapidement, nous avons lancé des opérations de restauration de la tourbière, dont certaines de grande ampleur, à l'image des premiers chantiers de débroussaillage. En parallèle, les nombreuses études menées nous permettent d'en savoir aujourd'hui davantage sur des espèces et milieux si discrets, même si le site recèle encore bien des secrets. Nous avons aussi tenté de faire découvrir la richesse des lieux au plus grand nombre. C'est certainement sur ce dernier point que les efforts devront se poursuivre voire s'accroître à l'avenir.

Je tiens à remercier les communes de Lourdes et de Poueyferré, propriétaires des terrains concernés par le site Natura 2000, qui ont su impulser la démarche. Mes remerciements se tournent également vers les services de l'Etat, qui nous ont toujours accompagnés et ont su défendre les intérêts du site à plus large échelle. Enfin, je remercie vivement l'ensemble des partenaires qui ont répondu présents tout au long de ces années. Grâce à votre implication, le site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes » est l'exemple qu'un territoire peut s'approprier le dispositif Natura 2000 et ses enjeux. Je remercie également très chaleureusement, pour leur aide précieuse et leur technicité, Helene SAZATORNIL et Emilie MANSANNE avec lesquelles j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler.

C'est avec joie que je souhaite céder la présidence du Comité de Pilotage à Mme Prévost, adjointe à la transition écologique et au cadre de vie de la ville de Lourdes. En qualité d'élue lourdaise sensible aux questions environnementales, j'ai la conviction qu'elle prendra pleinement la mesure de ce patrimoine

naturel exceptionnel qu'est la tourbière et qu'elle mettra son dynamisme et son investissement au service de cette belle démarche collégiale qu'est Natura 2000.

C'est donc avec confiance que je lui passe le relai et la conviction que vous poursuivrez votre implication dans la protection de ce patrimoine naturel d'exception.

C'est avec émotion que cette page se tourne pour moi et je tiens à vous remercier tous très chaleureusement pour la qualité de nos échanges.

Les membres du Comité de Pilotage valident la passation de présidence entre M. MARTHE et Mme PREVOST. Mme PREVOST est élue Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes ».

Mme PREVOST souhaite également s'exprimer avant sa prise de fonction :

« Cher Président, chers membres du Copil du Site Natura 2000 de la Tourbière et du lac de Lourdes

C'est croyez-moi très émouvant de recevoir la responsabilité de la présidence du comité de pilotage d'un site Natura 2000 pour la première fois, et en plus de prendre la suite de Monsieur José Marthe, un homme remarquable au parcours illustre, dont la personnalité est qualifiée de Juste par ses pairs.

Au-delà des enjeux que représente un tel site dans son inscription territoriale, la Tourbière représente pour moi le support évident au nouveau récit, celui qu'il nous est demandé d'inventer pour propulser notre vie dans ce que sera demain.

Pour ne rien vous cacher, la première fois que j'ai parcouru la tourbière dans son cœur, j'en suis ressortie éblouie et fascinée, troublée. De façon très terre à terre, pour l'illustrer concrètement, j'en suis ressortie "aux culs des vaches". C'était le jour de la transhumance, le moment de ramener à la maison les belles vaches écossaises qui pacagent et entretiennent le site aux côtés des chevaux, des vaches lourdaises et des agents de la brigade verte du PLVG. Ce jour-là, j'ai découvert un milieu unique, complexe où les interactions Hommes, animaux, milieux assurent ensemble équilibre et beauté.

J'ai compris que la tourbière était l'illustration de notre rapport à la nature dans le plus grand respect des acteurs, et vous êtes nombreux. Chaque action est mesurée, réalisée et coordonnée par l'animatrice, Émilie, en tenant compte de son impact sur le site Natura 2000. Aussi, de mon point de vue, il ne manque plus qu'à diffuser le message, que l'homme fait bien partie de la nature, et que nous pouvons le vérifier, l'expérimenter et le vivre, au cœur même de la Tourbière et du Lac de Lourdes.

Ce que je veux dire ici, c'est que je m'engage à prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales pour que, dans la continuité de ce qui est fait depuis 13 années, notre site de la Tourbière et du Lac de Lourdes soit une des fiertés de notre territoire, mais aussi un des piliers fondamentaux des récits de notre monde en Transition.

Je vous remercie pour votre confiance et je mettrai toute mon énergie pour envisager les solutions et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs communs fixés.

Cécile Prévost

Maire adjointe, ville de Lourdes »

Le PLVG et l'ensemble des membres du COPIL s'associent pour remercier chaleureusement Monsieur Marthe pour son investissement dans la démarche Natura 2000 depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, une page se tourne pour le site et les membres du Comité de Pilotage accueillent avec enthousiasme Mme Prévost, élue lourdaise, qui reprend le flambeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Rédaction : Emilie MANSANNE, chargée de mission Natura 2000 au PLVG

Relecture et Validation : Cécile PREVOST, Présidente du Comité de
Pilotage, Maire adjointe à la ville de Lourdes